

L'ajournement

pas deux messages pareils, mais qu'on se trouve devant un jeu politique.

À mon avis, les politiciens doivent se rendre compte que le temps est venu d'adopter une position de principe sur ces questions et de dire la vérité aux Canadiens qui ne veulent qu'une chose, le développement durable. Ils veulent des emplois. Bien sûr qu'ils en veulent. Ils veulent des emplois de façon à pouvoir contribuer à l'amélioration de notre pays. Ils veulent que le Canada ait, dans le monde, une bonne réputation sur le plan de l'environnement. Or, ce n'est pas avec ce projet qu'il va l'avoir.

Nous devons prendre en considération la question de l'utilisation des terres. Pourquoi les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard envisagent-ils même la possibilité d'être reliés au continent par une structure fixe? Je suis fier d'être une insulaire. J'aime le fait d'être insulaire. Quand vous habitez une île, c'est le monde en miniature. Vous connaissez les limites. Vous savez que les ressources sont limitées. Vous en faites le constat tous les jours. Sachant que les réserves d'eau sont limitées et que vous ne pouvez vous charger que d'un certain volume d'ordures, vous agissez avec modération.

En vous reliant au continent, vous perdez ces valeurs parce que vous vous dites qu'on peut se débarrasser de ses ordures en les expédiant ailleurs tout en faisant venir de l'eau. Cela n'a rien à voir avec le développement durable. Cela tient plutôt d'une promesse préélectorale farfelue de la part des libéraux et du gouvernement.

J'ai noté que le ministre a dit: «Il n'est pas certain que le pont sera construit.» Il a eu au moins la franchise de l'avouer, car le pont ne sera pas construit après les élections si le gouvernement est réélu—j'espère bien que non! —ou si les libéraux l'emportent—j'espère bien que non! Le pont ne sera pas construit parce que c'est un projet inacceptable tant sur le plan économique que sur le plan social ou environnemental.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (1800)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 24 novembre dernier, à la suite du dépôt du Rapport annuel du vérificateur général du

Canada, je demandais au ministre des Finances pourquoi le gouvernement permettait aux entreprises canadiennes opérant des filiales à l'étranger d'employer des stratagèmes fiscaux pour réduire leur revenu imposable au Canada. Selon le vérificateur général du Canada, ces stratagèmes pourraient coûter des centaines de millions de dollars aux contribuables canadiens et canadiennes. Le ministre des Finances avait répondu qu'il avait fait des efforts en introduisant la règle générale antiévitement. Permettez-moi de rappeler, monsieur le Président, que cette règle antiévitement n'a jamais encore été utilisée.

Deuxièmement, plusieurs fiscalistes s'entendent pour dire que la règle générale antiévitement est inopérante et par conséquent inefficace parce que ces stratagèmes d'évitement fiscaux ne sont pas interdits par la Loi de l'impôt sur le revenu. À moins que le ministre demande l'autorisation au Parlement de promouvoir la compétitivité en permettant à des sociétés canadiennes de s'adonner à des pratiques d'évitement qui sont tout à la fois moins abusives, il faut qu'il nous démontre ici, à nous, Canadiens parlementaires, aujourd'hui, qu'il a la volonté de mettre fin à ces stratagèmes d'évitement. Il faut qu'il révise les arrangements fiscaux abusifs pour corporations étrangères affiliées de manière à réduire au minimum les pertes fiscales. C'est de l'ordre de quelques centaines de millions de dollars, ce n'est pas des «peanuts», comme on dit chez nous, c'est beaucoup d'argent.

Alors que le gouvernement tente de réduire son déséquilibre budgétaire, tout ce que le ministre des Finances trouve à dire à la Chambre et à faire, c'est d'éroder davantage, d'après moi, l'assiette fiscale.

[Traduction]

Le ministre des Finances va-t-il examiner la disposition concernant le revenu étranger accumulé, tiré de biens? La Loi de l'impôt sur le revenu doit définir le revenu actif et passif à la lumière de la disposition antiévitement. La question préoccupe même Revenu Canada. On a fait, au ministère des Finances, à maintes reprises, des recommandations précises en vue de modifier la disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant le revenu étranger accumulé, tiré de biens. Le ministère des Finances n'a donné suite à aucune de ces recommandations de Revenu Canada.

En outre, de nombreuses sociétés canadiennes reçoivent des revenus non imposables d'entreprises exploitées activement, en provenance de filiales installées dans des pays désignés. Le problème est que bon nombre de ces pays sont ce qu'on appelle des paradis fiscaux, et ils ne devraient pas figurer sur la liste des pays désignés. Le Libéria, par exemple, est un pays désigné qui figure sur la